

Raiffeisen Suisse Business Partner Cl&P Aperçu de la gestion de fonds Novembre 2024

Pour les investisseurs en Suisse

Raiffeisen Futura - Pension Invest

Etoffer sa prévoyance grâce à des fonds

Les 1er et 2e piliers de l'épargne-prévoyance obligatoire en Suisse ont de toute urgence besoin de renforts. Mais notre démocratie ne peut pas les obtenir si rapidement. Voilà une raison supplémentaire de se constituer un 3e pilier solide grâce à une épargne volontaire pour ne pas avoir à compter chaque centime avant de le dépenser à la retraite. Les fonds de placement sont l'outil parfait pour étoffer sa prévoyance.



GESTIONNAIRE DE FONDS

Andreas Bentzen Gestionnaire de portefeuille



Andreas Bentzen possède une vaste expérience en matière d'investissement, qu'il a acquise notamment auprès de l'ancienne banque privée Notenstein/Wegelin et de la grande banque UBS. Depuis 2014, il travaille comme Senior Portfolio Manager chez Vontobel au sein de l'équipe Quantitative Investments, qui sait combiner de manière profitable les avantages de l'analyse fondamentale et de la gestion systématique de portefeuille. Andreas Bentzen est spécialisé dans les placements mixtes qui tiennent compte des aspects de durabilité.

Monsieur Bentzen, bon nombre d'épargnants cotisent déjà de manière volontaire dans leur 3° pilier, mais préfèrent le compte aux fonds de placement. A juste titre?

Ils sont peut-être sceptiques parce que la valeur des placements dans des fonds fluctue. Or, sur le compte, le montant reste fixe. Mais c'est dans la nature des choses: le fait de s'engager dans un fonds permet aux investisseurs de participer aux marchés financiers, qui évoluent certes à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution de l'économie et de la politique, par exemple, et du comportement des investisseurs eux-mêmes. Cela peut favoriser la plusvalue boursière d'un placement dans un fonds, mais aussi l'affecter, donc l'exposer à un risque. En revanche, dans le cas du fonds de prévoyance Raiffeisen Futura – Pension Invest, ce risque est limité, notamment parce que la loi suisse sur la protection des capitaux de prévoyance nous impose des directives de placement strictes que je suis tenu d'appliquer en tant que gestionnaire de fonds.

Quelles sont les autres caractéristiques du fonds? Contrairement aux placements individuels, le fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest est investi dans une multitude de titres issus de plusieurs catégories de placement, à savoir les obligations, les placements à court terme sur le marché monétaire et les actions. Cette diversification multiplie les opportunités d'investissement et de ce fait, le potentiel de rendement. Dans le même temps, elle répartit le risque entre les différents placements, de sorte que les fluctuations de cours se lissent à la fin du compte. Fidèle à son label Futura, le fonds tient en outre compte de critères de durabilité stricts en matière d'environnement, de société et de gouvernance d'Etat ou d'entreprise, définis par l'agence de notation indépendante Inrate, spécialisée dans ce domaine. Cela permet souvent de réduire le risque dans le portefeuille. En effet, la gestion durable renforce généralement la résilience face aux défis futurs. Par ailleurs, le fonds n'est accessible qu'aux débiteurs et aux entreprises qui me convainquent par leur qualité financière irréprochable en termes de bilan, de modèle d'affaires, de conduite et de stratégie, sans omettre l'affectation du capital disponible, la position sur le marché, le chiffre d'affaires, les bénéfices et leur potentiel de croissance.

Est-il possible de modifier librement les placements dans le fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest? Non, pas à volonté. Outre les dispositions légales et les exigences de durabilité mentionnées, je dois également contrôler à tout moment les caractéristiques en termes de rendement / risque du fonds. Le fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest est disponible en quatre versions: «Yield», «Balanced», «Growth» et «Equity». Chaque variante poursuit son objectif d'investissement, à savoir le rendement, l'équilibre, la croissance ou les actions, au moyen de sa propre stratégie de placement: pour «Yield», les actions représentent en moyenne 25% du portefeuille à long terme, pour «Balanced» 45%, pour «Growth» 65% et pour «Equity» 95%. En parallèle, je dois toujours reproduire dans le fonds l'allocation tactique actuelle des actifs, c'est-à-dire la pondération des catégories de placement, déterminée par le Raiffeisen Chief Investment Office. Celle-ci varie en fonction de l'évolution du marché, ce qui peut entraîner des écarts à court terme par rapport aux pourcentages mentionnés.

Que devraient retenir les investisseurs en fonds lors du choix de leur stratégie? Ils devraient surtout tenir compte du fait qu'une part plus importante d'actions dans le porte-feuille offre certes un plus grand potentiel de rendement, mais comporte aussi plus de risques, car les fluctuations de cours marquées sont typiques des actions. Même si, comme l'a montré le passé, les cours des actions reviennent toujours à leur moyenne et lissent ainsi leur évolution en zigzag, cela peut durer de nombreuses années. Les investisseurs qui redoutent le risque en général ont tout intérêt à choisir une stratégie moins orientée sur les actions. Si vous avez des questions, nos conseillères et conseillers se tiennent toujours à votre disposition.

1



4 stratégies

Les quatre stratégies du fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest, avec des caractéristiques de rendement / risque et des objectifs de placement différents, tiennent compte des profils individuels des investisseurs:

Stratégie	Objectif de Placement	Quote-part d'actions
Yield	Rendement	25%
Balanced	Equilibre	45%
Growth	Croissance	65%
Equity	Actions	95%

3 catégories de part

Les trois catégories de parts du fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest répondent à différents souhaits des investisseurs:

Catégorie de parts	But	Politique de distribution
V	Prévoyance liée (pilier 3a)	Réinvestissement
Α	Patrimoine libre (pilier 3b)	Distribution
В	Patrimoine libre (pilier 3b)	Réinvestissement



Discipline grâce au plan d'épargne en fonds de prévoyance

Le plan d'épargne en fonds de prévoyance permet non seulement une gestion sur mesure, mais en plus une discipline assurée en matière d'épargne personnelle. Il permet en effet d'investir par exemple chaque mois, chaque trimestre, chaque semestre ou chaque année le même montant (à partir de 100 francs suisses) dans des parts de fonds de prévoyance Raiffeisen Futura – Pension Invest.

Vous gérez le fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest de manière active. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela signifie que je surveille de près chacun des quatre portefeuilles avec ses obligations et ses actions sélectionnées conformément à la stratégie, et que je les adapte, au besoin. Si le fonds restait inflexible, tel un investissement passif, tout changement sur les marchés pourrait corrompre les objectifs visés. Sans flexibilité, je ne pourrais pas non plus saisir de nouvelles opportunités d'investissement qui se présentent souvent justement à la suite des mouvements de cours. Une gestion active réussie demande beaucoup de temps pour suivre les événements des marchés financiers, de l'économie et de la politique dans le monde, ainsi que l'évolution dans les différents pays et entreprises dont les obligations ou les actions sont déjà intégrées au portefeuille du fonds ou susceptibles de l'être. Pour ce faire, j'exploite en permanence de nombreuses sources d'information et j'analyse les données en profondeur à l'aide de systèmes sophistiqués. C'est sur cette base que je prends ensuite mes décisions de placement.

Comment le fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest est-il actuellement positionné?

En septembre, les Etats-Unis ont rejoint les rangs des pays qui peuvent espérer un atterrissage en douceur de leur économie sans récession et ce, grâce aux baisses des taux directeurs de leurs banques centrales. La Chine a annoncé un vaste ensemble de mesures visant à stimuler son économie. De nombreuses entreprises ont présenté des chiffres et des prévisions d'activité solides lors de leur dernier rapport. Les facteurs perturbateurs sont toutefois les tensions géopolitiques accrues au Proche-Orient et l'issue encore incertaine de l'élection présidentielle américaine. C'est pourquoi je pondère actuellement de manière équilibrée les actions des secteurs défensifs et cycliques dans le fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest. Ainsi, le fonds est non seulement prémuni si le contexte d'investissement se détériore, mais aussi bien paré en cas d'embellies. Supposons que le marché des actions se consolide ou baisse ces prochaines semaines, je profiterais de cette opportunité de placement pour intégrer au fonds davantage de titres cycliques et de croissance. Côté obligations, je m'attends à ce que la qualité du crédit soit toujours bonne. Actuellement, je préfère les obligations d'entreprise aux obligations d'Etat, mais je n'investis que si je suis convaincu de leur qualité financière à long terme, quel que soit l'écart de rendement entre leurs titres et les obligations d'Etat.

Un dernier conseil en matière de prévoyance? Travailler de manière responsable à sa propre indépendance financière à la retraite n'est jamais une mauvaise chose. Même si l'on est encore jeune, il ne faut pas remettre à plus tard l'épargne-prévoyance facultative. L'année prochaine, le montant maximum des cotisations dans le pilier 3a sera relevé: pour les personnes exerçant une activité lucrative qui sont affiliées à une caisse de pension, le plafond s'élèvera désormais à 7'258 francs suisses et pour celles sans caisse de pension, à 36'288 francs suisses ou à 20% de leur revenu net d'activité lucrative. Cette possibilité d'épargne présente des avantages fiscaux, car la somme versée est déductible des impôts. Cela s'applique également lorsqu'elle est investie dans la catégorie de parts «V» du fonds Raiffeisen Futura – Pension Invest. Pour se libérer du sentiment désagréable de les acheter au mauvais moment, il suffit d'investir régulièrement, par exemple chaque mois, un montant fixe, le plus simple étant d'utiliser le plan d'épargne en fonds de prévoyance. En effet, en raison des fluctuations de la valeur du fonds dues au marché, on acquiert une fois plus de parts du fonds, une fois moins. Il en résulte à long terme un prix moyen lissé pour l'ensemble des parts du fonds acquises. En effet, le passé a montré que les fluctuations de valeurs s'équilibrent au fil du temps. Pour la même raison, le coussin de prévoyance visé a le potentiel de s'étoffer au fur et à mesure qu'on l'alimente en parts de fonds pendant plusieurs années.

Vous trouverez des chiffres plus détaillés sur votre fonds dans la factsheet correspondante

Prévoyance:

Raiffeisen Futura – Pension Invest Yield V Raiffeisen Futura – Pension Invest Balanced V Raiffeisen Futura – Pension Invest Growth V Raiffeisen Futura – Pension Invest Equity V

Patrimoine libre:

Raiffeisen Futura – Pension Invest Yield ARaiffeisen Futura – Pension Invest Yield BRaiffeisen Futura – Pension Invest Balanced ARaiffeisen Futura – Pension Invest Balanced BRaiffeisen Futura – Pension Invest Growth ARaiffeisen Futura – Pension Invest Growth BRaiffeisen Futura – Pension Invest Equity ARaiffeisen Futura – Pension Invest Equity B

N'hésitez pas non plus à parcourir nos autres <u>publications</u>. Les fiches produit et les fiches d'information de base (FIB) correspondantes sont disponibles sur <u>raiffeisen.ch/f/fonds</u>.

Plus d'informations

Prévoyance et placements

Baromètre de la prévoyance 2024, en collaboration avec la ZHAW

Pour toute question, merci de bien vouloir vous adresser à votre conseillère ou votre conseiller clientèle.



OPPORTUNITÉS

Durable

Le fonds investit uniquement dans des débiteurs et des entreprises répondant à des critères de durabilité clairs. Ces débiteurs et entreprises se caractérisent essentiellement par des modèles d'affaires durables qui ont su déceler les risques à long terme et saisissent les opportunités en temps utile. Ainsi, la prise en compte systématique de critères de durabilité permet de minimiser ces risques et de saisir les opportunités.

Diversifié

En associant diverses catégories de placement et un grand nombre de titres internationaux, les risques sont largement diversifiés. Vous pouvez ainsi profiter d'opportunités de placement dans le monde entier

• Gestion de fortune professionnelle

Des spécialistes expérimentés prennent les décisions de placement pour vous en se fondant sur des analyses approfondies et surveillent en permanence le fonds tout en contrôlant strictement les risques.

• Protection élevée des investisseurs

Le fonds est soumis à la loi sur les placements collectifs, et le capital investi est réputé patrimoine spécial, ce qui vous protège en votre qualité d'investisseur.

Effet de prix moyen

En investissant via un plan d'épargne en fonds de placement, vous acquérez au fil du temps des parts de fonds au prix moyen lissé, quelles que soient les fluctuations des prix.

Pour les fonds de prévoyance Pension Invest (catégorie de parts V), les points suivants s'appliquent en outre:

· Avantageux fiscalement, flexibles et durables

En règle générale, les bénéfices générés dans le patrimoine de prévoyance sont exonérés d'impôts. Le capital est imposé avec les autres capitaux de prévoyance lors du versement. Vous pouvez modifier l'objectif de placement choisi ou rapatrier des fonds de la prévoyance liée à des titres vers votre compte de prévoyance à tout moment. Lors de votre départ à la retraite, il vous suffira de transférer vos fonds du dépôt de prévoyance vers le dépôt libre, dans la même famille de fonds.



RISQUES

• Fluctuations de valeurs

Il est possible que le fonds doive affronter des fluctuations de valeurs, liées au marché, au secteur, à l'entreprise, aux intérêts et aux taux de change. Les obligations subissent des pertes de cours lorsque les taux d'intérêt augmentent, lorsqu'un débiteur ne respecte pas ses engagements ou encore lorsque sa solvabilité est dégradée. Les obligations de moindre qualité de crédit ont un risque de perte plus élevé que les obligations ayant une meilleure qualité de crédit.

• Pays émergents, monnaies et dérivés

Le fonds peut investir dans des marchés émergents, où des insécurités sociales, politiques et économiques peuvent exister et où les conditions-cadres prudentielles et opérationnelles diffèrent des normes usuelles dans les pays industrialisés et où les marchés de capitaux et places boursières ne sont pas nécessairement reconnus, régulés, ouverts régulièrement, accessibles au public et liquides. Le fonds peut également investir dans des titres libellés en monnaies étrangères. La valeur du fonds dépend donc des fluctuations des taux de change par rapport au franc suisse, qui est la monnaie du fonds. L'utilisation de dérivés lie le fonds à la qualité des contreparties impliquées et à l'évolution des marchés et des instruments de base sous-jacents.

• Décisions de placement

Le fonds obéit à des critères de durabilité. Le gestionnaire de fonds doit donc en tenir compte lorsqu'il prend des décisions de placement, ce qui peut favoriser la valeur du fonds ou lui nuire. Ni l'analyse de la valeur des différentes débiteurs et entreprises ni les décisions de placement actives du gestionnaire de fonds n'offrent une garantie de succès.

Valeur des parts

La valeur des parts du fonds peut descendre en deçà du prix auquel vous avez acquis votre part.

Vous trouverez
des informations
supplémentaires sur
raiffeisen.ch/
fonds

Editeur

Raiffeisen Suisse Business Partner Centre d'investissement & de prévoyance Raiffeisenplatz 9001 Saint-Gall vertrieb_anlagen@raiffeisen.ch

Internet

raiffeisen.ch/placements raiffeisen.ch/f/fonds

Publications

Découvrez notre vision actuelle des marchés financiers dans nos publications raiffeisen.ch/marches-opinions

Conseil

Contactez votre conseiller ou votre Banque Raiffeisen locale raiffeisen.ch/web/ma+banque

Mentions légales

Ce document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire. En l'espèce, il appartient au destinataire d'obtenir les précisions et d'effectuer les examens nécessaires et de recourir à des spécialistes (par ex. conseillers fiscaux, en assurances ou juridiques). Les exemples, informations et remarques mentionnés sont fournis à titre indicatif et peuvent par conséquent varier au cas par cas. Des différences par rapport aux valeurs effectives peuvent survenir en raison d'arrondis. «Futura» est utilisé pour désigner les instruments et services financiers durables. Vous trouverez de plus amples informations concernant la thématique «Placements durables avec Raiffeisen» dans la <u>brochure</u> correspondante.

Ce document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation personnelle, ni une offre, ni une incitation ou un conseil d'achat ou de vente d'instruments financiers. Les fonds mentionnés sont des fonds de droit suisses. Ce document en particulier n'est ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens des art. 35 et s. ou 58 et s. de la LSFin. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (par exemple le prospectus, le contrat de fonds et la fiche d'informations de base (FIB), accompagnés à chaque fois des rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall («Raiffeisen Suisse») ou sur raiffeisen. Cht/ffonds ainsi qu'auprès de Bank Vontobel SA, Gotthardstr. 43, 8022 Zurich de Vontobel Asset Management SA, Gotthardstr. 43, 8022 Zurich et de Vontobel SA, Gotthardstr. 43, 8022 Zurich (ci-après collectivement «Vontobel»). Il est recommandé d'acheter des instruments financiers uniquement après avoir obtenu un conseil personnalisé et étudié les documents de vente juridiquement contraignants ainsi que la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers de l'Association suisse des banquiers (ASB). Toute décision prise sur la base du présent document l'est au seul risque du destinataire. En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants et aux ressortissants d'un Etat dans lequel la distribution des instruments ou des services financiers mentionnés dans le présent document et sil linitée, ni aux personnes ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat. Ce document ne doit pas être mis à la disposition ou remis à des personnes US ni être diffusé aux Etats-Unis. Les fonds mentionnés dan

Le présent document contient des déclarations prospectives qui reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen Suisse et des Banques Raiffeisen (ci-après dénommées collectivement «Raiffeisen») au moment de son élaboration. En raison des risques, incertitudes et autres facteurs, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des déclarations prospectives. Par conséquent, ces déclarations ne représentent aucune garantie concernant les performances et évolutions futures. Les risques et incertitudes comprennent notamment ceux décrits dans le <u>rapport de gestion du Groupe</u> Raiffeisen.

Ce document ne repose pas sur une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» telles que définies par l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas au présent document. Raiffeisen ainsi que Vontobel font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la fiabilité des données et contenus présentés. Cependant, elles ne garantissent pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations fournies dans le présent document et déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou dommages (directs, indirects et consécutifs) découlant de la distribution et de l'utilisation du présent document ou de son contenu. Elles ne sauraient par ailleurs être tenues responsables des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Les avis exprimés dans le présent document sont ceux de Raiffeisen ou Vontobel au moment de la rédaction et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Raiffeisen n'est pas tenue d'actualiser le présent document. Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles est exclue. Il est interdit de reproduire et/ou diffuser le présent document en tout ou partie sans l'autorisation écrite de Raiffeisen.